

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 décembre 2012

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (N° 541)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 34

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 17

- I. – Supprimer l’alinéa 1.
- II. – En conséquence, au début de l’alinéa 2, insérer la référence :
« I. – ».
- III. – En conséquence, supprimer les alinéas 23 et 24.
- IV. – En conséquence, au début de l’alinéa 25, insérer la référence :
« II. – ».
- V. – En conséquence, supprimer l’alinéa 42.
- VI. – En conséquence, supprimer l’alinéa 45.
- VII. – En conséquence, au début de l’alinéa 46, insérer la référence :
« III. – ».
- VIII. – En conséquence, supprimer l’alinéa 54.
- IX. – En conséquence, au début de l’alinéa 55, insérer la référence :
« IV. – ».
- X. – En conséquence, supprimer l’alinéa 63.

XI. – En conséquence, au début de l’alinéa 64, insérer la référence :

« V. – ».

XII. – En conséquence, supprimer les alinéas 91 et 92.

XIII. – En conséquence, au début de l’alinéa 93, insérer la référence :

« VI. – ».

XIV. – En conséquence, supprimer l’alinéa 106.

XV. – En conséquence, supprimer l’alinéa 114.

XVI. – En conséquence, supprimer les alinéas 117 et 118.

XVII. – En conséquence, au début de l’alinéa 119, insérer la référence :

« VII. – ».

XVIII. – En conséquence, supprimer l’alinéa 125.

XIX. – En conséquence, supprimer l’alinéa 139.

XX. – En conséquence, au début de l’alinéa 140, insérer la référence :

« VIII. – ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d’harmonisation rédactionnelle. Il est nécessaire de supprimer les différents titres et sous-titres, dépourvus de toute portée normative, que comporte l’article 17 avant la promulgation du présent PLFR.